



REÇU LE
11 AVR. 2025
PRÉFECTURE DU TARN

Reçu à la Préfecture
le

Publié le 08 AVR. 2025

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025 À 17H00

Présidente : Mme Julie CAPO ORTEGA

Étaient présents : Mme Christel AIZES, Mme Baya ALGAY, M. Xavier BORIES, M. Arnaud BOUSQUET, M. Pascal BUGIS, Mme Julie CAPO ORTEGA, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents :

M Yannick CANADAS

Procuration à :

Mme Julie CAPO ORTEGA

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2025-09 – 07/04/25

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2024 – APPROBATION

Rapporteur : Madame Julie CAPO-ORTEGA

Après rapprochement du compte de gestion du receveur et du compte administratif de l'exercice 2024, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le compte de gestion 2024 de la régie CASTRES Evénements dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le compte de gestion 2024 du receveur,

Annexe

- Compte de gestion 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion 2024 du receveur.

Pour extrait conforme,
LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' intertwined, followed by a period.

Julie CAPO ORTEGA



REÇU LE
11 AVR. 2025
PRÉFECTURE DU TARN

Reçu à la Préfecture
le

Publié le 08 AVR. 2025

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025 À 17H00

Présidente : Mme Julie CAPO ORTEGA

Étaient présents : Mme Christel AIZES, Mme Baya ALGAY, M. Xavier BORIES, M. Arnaud BOUSQUET, M. Pascal BUGIS, Mme Julie CAPO ORTEGA, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents :

M Yannick CANADAS

Procuration à :

Mme Julie CAPO ORTEGA

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2025-10 – 07/04/25

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – APPROBATION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Rapporteur : Madame Julie CAPO-ORTEGA

Le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	Résultat 2024
FONCTIONNEMENT	253 745,30 €
INVESTISSEMENT	77 861,50 €

La Présidente, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2024 demande aux administrateurs :

- d'approuver le compte administratif 2024 conformément au document joint en annexe,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
 - au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,
 - aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- d'affecter à la section d'investissement la somme de 151 577,30 € pour combler le besoin de financement de cette section (chapitre 021),
- d'autoriser la reprise au budget primitif 2025 :
 - du déficit de la section d'investissement pour un montant de 151 577,30 €
 - du solde de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 102 168,00 €
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et dit que la présente délibération sera jointe au compte administratif comme pièce justificative.

Annexe

- Compte administratif 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le compte administratif 2024 conformément au document joint en annexe,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
 - au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,
 - aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- affecte à la section d'investissement la somme de 151 577,30 € pour combler le besoin de financement de cette section (chapitre 021),
- autorise la reprise au budget primitif 2025 :
 - du déficit de la section d'investissement pour un montant de 151 577,30 €
 - du solde de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 102 168,00 €
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et dit que la présente délibération sera jointe au compte administratif comme pièce justificative.

Pour extrait conforme,
LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Julie CAPO ORTEGA



REÇU LE
11 AVR. 2025
PRÉFECTURE DU TARN

Reçu à la Préfecture
le
Publié le 08 AVR. 2025

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025 À 17H00

Présidente : Mme Julie CAPO ORTEGA

Étaient présents : Mme Christel AIZES, Mme Baya ALGAY, M. Xavier BORIES, M. Arnaud BOUSQUET, M. Pascal BUGIS, Mme Julie CAPO ORTEGA, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents : Procuration à :
M Yannick CANADAS Mme Julie CAPO ORTEGA

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2025-11 – 07/04/25

FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Madame Julie CAPO-ORTEGA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 2221-43 et suivants,

Vu la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 présentées au Conseil d'administration, qui en a pris acte, le 24 février 2025,

Considérant le budget ci-annexé et après analyse des différents postes de dépenses et recettes,

Je vous propose :
- d'approuver le budget primitif 2025.

Annexes

- Budget primitif 2025
- Rapport de présentation – budget primitif 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,
LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, flowing script that forms a large, open loop on the left and a smaller loop on the right, ending with a small dot.

Julie CAPO ORTEGA



REÇU LE
11 AVR. 2025
PRÉFECTURE DU TARN

Reçu à la Préfecture
le

Publié le 08 AVR. 2025

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025 À 17H00

Présidente : Mme Julie CAPO ORTEGA

Étaient présents : Mme Christel AIZES, Mme Baya ALGAY, M. Xavier BORIES, M. Arnaud BOUSQUET, M. Pascal BUGIS, Mme Julie CAPO ORTEGA, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents : Procuration à :
M Yannick CANADAS Mme Julie CAPO ORTEGA

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2025-12 – 07/04/25

CULTURE – EVENEMENTS 2025 – PROGRAMMATION

Rapporteur : Madame Julie CAPO-ORTEGA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 à L.2221.10,

Vu l'approbation du Conseil municipal de la Ville de créer une régie prénommée CASTRES Evénements à compter du 1^{er} octobre 2024,

Considérant que chaque année, la Ville de Castres organise de grands événements et qu'à partir du 6 février 2024, elle a confié leur organisation à la régie CASTRES Événements, et qu'à ce titre, il est prévu pour l'année 2025 le programme suivant :

- L'activité estivale du Coche d'eau
- L'activité estivale de canoé-kayak
- La guinguette des bords de l'Agout
- La Fête nationale
- L'escapade vénitienne
- Marché de Noël
- Fresques de lumière

Ces évènements sont directement organisés par la régie CASTRES Evènements dans le cadre de contrats ou de conventions.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de cette programmation s'élève à 1 111 456,73 € HT soit 1 333 748,08 € TTC.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le programme des évènements de l'année 2025,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les contrats, conventions et tout document relatifs à cette programmation.

Les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le programme des évènements de l'année 2025,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les contrats, conventions et tout document relatifs à cette programmation.

Les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,
LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Julie CAPO ORTEGA



REÇU LE
11 AVR. 2025
PRÉFECTURE DU TARN

Reçu à la Préfecture
le
Publié le 08 AVR. 2025

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025 À 17H00

Présidente : Mme Julie CAPO ORTEGA

Étaient présents : Mme Christel AIZES, Mme Baya ALGAY, M. Xavier BORIES, M. Arnaud BOUSQUET, M. Pascal BUGIS, Mme Julie CAPO ORTEGA, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents : M Yannick CANADAS
Procuration à : Mme Julie CAPO ORTEGA

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2025-13 – 07/04/25

FINANCES – APPROBATION DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA VILLE DE CASTRES

Rapporteur : Madame Julie CAPO-ORTEGA

Dans ses séances du 26 septembre 2023 et du 6 février 2024, le Conseil municipal a approuvé la création de la Régie dénommée Castres Evénements, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, la Ville a confié à la Régie l'organisation et le déroulement des événements suivants pour l'année 2025 :

- l'activité estivale de canoë-kayak,
- la guinguette des bords d'Agout,
- la Fête Nationale,
- l'escapade vénitienne.

A ce titre, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal de la Ville de Castres, je vous propose de percevoir la somme de :

- 40 000 € TTC pour l'activité estivale de canoë-kayak, étant convenu que le versement de ce montant fera l'objet d'un acompte de 60%, soit 24 000 € TTC ;

- 144 000 € TTC pour la Guinguette des bords d'Agout, étant convenu que le versement de ce montant fera l'objet d'un acompte de 60%, soit 86 400 € TTC ;

- 62 000 € TTC pour la Fête Nationale, étant convenu que le versement de ce montant fera l'objet d'un acompte de 60%, soit 37 200 € TTC ;

- 250 000 € TTC pour l'escapade vénitienne, étant convenu que le versement de ce montant fera l'objet d'un acompte de 60%, soit 150 000 € TTC ;

- et d'approuver les conventions relatives à ces événements fixant les missions déléguées de la régie ainsi que les modalités d'organisation et financières correspondantes.

Les recettes nécessaires sont prévues au budget principal 2025 de la Régie, chapitre 70 nature 706.

Annexes

- Convention activité canoë-kayak et paddle et devis
- Convention Guinguette des bords d'Agout et devis
- Convention Fête Nationale et devis
- Convention Escapade vénitienne et devis
- Projet de délibération du Conseil municipal

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de percevoir 40 000 € TTC pour l'activité estivale de canoë-kayak, avec un acompte de 60%, soit 24 000 € TTC ;

- décide de percevoir 144 000 € TTC pour la Guinguette des bords d'Agout, avec un acompte de 60%, soit 86 400 € TTC ;

- décide de percevoir 62 000 € TTC pour la Fête Nationale, avec un acompte de 60%, soit 37 200 € TTC ;

- décide de percevoir 250 000 € TTC pour l'escapade vénitienne, avec un acompte de 60%, soit 150 000 € TTC ;

- et approuve les conventions relatives à ces événements fixant les missions déléguées de la régie ainsi que les modalités d'organisation et financières correspondantes.

Pour extrait conforme,
LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Julie CAPO ORTEGA



REÇU LE

11 AVR. 2025

PRÉFECTURE DU TARN

Reçu à la Préfecture
le

Publié le 08 AVR. 2025

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025 À 17H00

Présidente : Mme Julie CAPO ORTEGA

Étaient présents : Mme Christel AIZES, Mme Baya ALGAY, M. Xavier BORIES, M. Arnaud BOUSQUET, M. Pascal BUGIS, Mme Julie CAPO ORTEGA, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents :

M Yannick CANADAS

Procuration à :

Mme Julie CAPO ORTEGA

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2025-14 – 07/04/25

FINANCES – MODALITÉS ET TARIFS DU COCHE D'EAU - AVENANT

Rapporteur : Madame Julie CAPO-ORTEGA

Lors de sa séance du 30 septembre 2024, le Conseil d'Administration a adopté la grille tarifaire ainsi que les dispositions ci-dessous.

Afin de compléter l'offre existante, il est proposé d'ajouter un nouveau tarif pour la famille (2 adultes + 2 enfants de 1 à 14 ans).

TARIFS

	Aller simple		Aller/Retour	
	HT	TTC	HT	TTC
<u>Individuels</u>				
A partir de 15 ans	3,33 €	4,00 €	5,83 €	7,00 €
De 1 à 15 ans	2,08 €	2,50 €	3,33 €	4,00 €
Famille (2 adultes + 2 enfants de 1 à 14 ans)	9,58 €	11,50 €	15,83 €	19,00 €
Par enfant supplémentaire	1,00 €	1,20 €		

<u>Groupes (aller-retour uniquement)</u>	HT	TTC
A partir de 15 ans	4,58 €	5,50 €
De 1 à 15 ans	2,50 €	3,00 €

<u>Privatisation</u>	HT	TTC
1 heure (immobilisation bateau)	150,00 €	180,00 €
2 heures (immobilisation bateau)	283,33 €	340,00 €
3 heures (immobilisation bateau)	391,67 €	470,00 €
Par heure supplémentaire	133,33 €	160,00 €
Caution lors de locations à particuliers	416,67 €	500,00 €

L'office de Tourisme Castres-Mazamet bénéficie d'un tarif spécifique fixé à 125,00 € HT soit 150,00 € TTC pour l'organisation des apéros coche.

Il est précisé que la gratuité s'applique aux publics suivants :

- Enfants de moins de 1 an,
- Agents communaux de la Ville de Castres mis à disposition des haltes garderies et des écoles maternelles (ATSEM et éducateurs de jeunes enfants),
- Guides de l'Office de Tourisme Castres-Mazamet.

La Régie se réserve la possibilité d'émettre des bons cadeaux à la demande de la collectivité de rattachement et des bons de réduction dans le cadre de partenariats et/ou d'organismes tels que l'Office du Tourisme, la CACM

Les tarifs réduits sont identiques aux tarifs de groupes et ne sont valables que pour les allers-retours. Ils s'appliquent aux publics suivants :

- Etudiants,
- Demandeurs d'emploi,
- Personnes à mobilité réduite,
- Personnes percevant l'allocation adulte handicapé.

D'autre part, autour des balades du Miredames, la Régie Castres Evènements souhaite proposer à la vente différents types de produits tels que :

Collations sucrées/salées :	de 2 à 20 € HT
Boissons :	de 2 à 30 € HT
Produits dérivés :	de 2 à 70 € HT

Les paiements et les réservations en ligne sont possibles.

Les recettes correspondantes seront encaissées au budget principal de la Régie 06573.

L'ensemble des autres tarifs et dispositions restent inchangés.

En conséquence, je vous propose :

- d'adopter la grille tarifaire mise à jour,
- d'autoriser la Régie Castres Évènements à appliquer ce nouveau tarif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte la grille tarifaire mise à jour,
- autorise la Régie Castres Événements à appliquer ce nouveau tarif.

Pour extrait conforme,
LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, flowing script that forms a large, open loop with a small dot at the end.

Julie CAPO ORTEGA

